

**Royal Canadian Mounted Police
Veterans' Association**



**L'Association des anciens de la
Gendarmerie royale du Canada**

le 31 mars 2016

L'honorable Scott Brison, c.p., député.
Président du Conseil du trésor
8e Étage, 90 rue Elgin
Ottawa, ON
K1A 0R5

Monsieur le Ministre,

L'Association des vétérans de la GRC a pour plus d'un siècle promu le bien-être et les intérêts des anciens et des membres de la GRC et de leurs familles. Dans cette optique, nous sommes très intéressés par le projet de loi C-7, qui vous avez déposé au Parlement le 9 mars 2016 qui permettra d'établir un nouveau régime de relations de travail du secteur public pour la GRC.

Nous sommes alarmés de voir qu'il y a des dispositions extrinsèques (articles 40 et 42) attachées à ce projet de loi C-7 qui n'ont rien à voir avec le cadre législatif de négociation collective pour les membres de la GRC.

Nous sommes profondément déçus qu'il n'y a pas eu de transparence ou de consultation sur ces changements concernant les blessures reliées au travail ou l'indemnisation d'invalidité pour les membres actifs et les vétérans de la GRC et leurs survivants.

Cette déception est aggravée par le fait que ces changements sont réalisés tandis que les membres de la GRC directement touchés par ces changements n'ont ni représentation, ni aucune « voix » pour faire entendre leurs préoccupations et pour qu'elles soient prises en considération.

Nous allons nous opposer à ces changements parce qu'ils auront un impact négatif sur les membres et les vétérans de la GRC. Nous allons nous présenter devant la ou les commissions du Parlement chargée(s) d'étudier le projet de loi C-7 pour faire connaître nos vues et exiger la suppression des articles 40 et 42 du projet de loi C-7.

Bien vôtre,

Dave Leblanc
Président